

Une démarche partenariale

Un agrément délivré chaque année par la Caf sous l'égide d'un comité technique auquel participent les partenaires institutionnels.

Un cadre national

- La charte nationale d'accompagnement à la scolarité qui pose un cadre de référence et garantit laïcité, ouverture, absence de prosélytisme.
- La charte de la laïcité.
- Un référentiel national rédigé par la Cnaf.

L'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Le CLAS - Contrat local d'accompagnement à la scolarité est un dispositif de la Caf

Une double approche « enfants/parents » et qui propose

- Un soutien à la scolarité,
- Un soutien à la parentalité.



L'accompagnement à la scolarité

Quels sont les objectifs ?

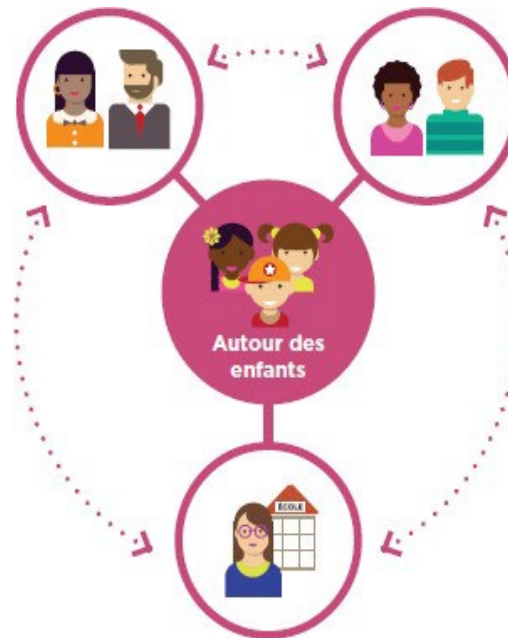
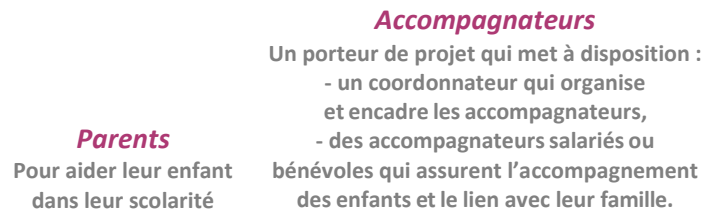
⇒ Du côté des enfants

- Leur fournir des méthodes et des approches qui vont faciliter l'acquisition du savoir,
- Développer leur autonomie,
- Mettre en valeur leurs compétences, leurs acquis,
- Elargir leurs centres d'intérêts, leur proposer une ouverture culturelle.

⇒ Du côté des parents

- Contribuer à une plus grande implication de ces derniers dans le suivi de la scolarité de leurs enfants,
- Les associer aux actions dans un souci notamment de renforcer et d'améliorer leurs relations avec l'école,
- Leur proposer un espace d'information, de dialogue, de soutien et de médiation,
- Les soutenir dans leur rôle éducatif au regard de la scolarité de leur enfant.

Qui sont les acteurs ?



Ecole/Enseignants

Pour orienter votre enfant dans sa scolarité et apporter leur appui au projet d'accompagnement scolaire

Ensemble pour la réussite des enfants

A qui s'adresse-t-il ?

⇒ **Aux enfants et jeunes scolarisés du CP au lycée**

- Qui ne disposent pas dans leur environnement familial et social de l'appui et des ressources pour s'épanouir à l'école,
- Pour lesquels un besoin a été repéré en concertation avec les établissements scolaires.

⇒ **A leurs parents**

Que propose-t-il ?

L'enfant est accueilli au sein d'un groupe de 8 à 12, en dehors du temps de classe.

Les accompagnateurs proposent :

- ✓ un temps d'écoute et d'échange
- ✓ de l'aide dans l'organisation du travail personnel,
- ✓ des projets culturels (musées, bibliothèques, théâtre...)
- ✓ des activités :
 - d'expression (théâtre...)
 - manuelles (peintures...),
 - scientifiques, informatique...
- ✓ des supports d'apprentissage ludiques.

Des temps de rencontres sont proposés aux parents ainsi que des activités avec leur enfant.